



CGT
DIRECTION TERRITORIALE NORD EST

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

5 juin 2026

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire,
Mesdames, Messieurs les membres de la CSSCTL,

Nous est présenté ce jour le sujet de l'accès aux sanitaires pour les agents itinérants.
Tout d'abord, n'oublions pas que le sujet concerne tout à chacun lorsqu'il se déplace sur le terrain, les équipes IDEE, les équipes de maintenance, les emplois vacataires, les agents du siège de notre DT.

L'identification des sites « équipés » de toilettes a été faite pour les itinéraires CDV et MA, la démarche est donc à initier ou finaliser pour les autres itinéraires également.

Lorsque la possibilité d'accéder aux lieux d'aisance, propres au service, dépasse une durée entendable, il est proposé aux agents de se rendre en grande surface, **Carrefour ou Intermarché au choix...** sinon ce pourra être camping ou même toilettes sèches.

**VNF n'est vraisemblablement pas en mesure d'assurer en tant qu'employeur, seule,
les conditions élémentaires d'hygiène pour ses agents.**

Alors que cette situation est déjà préoccupante sur plusieurs secteurs et n'est pas digne, qu'en sera-t-il lorsque les sites identifiés seront fermés ? Car bon nombre de ceux-ci sont non pérennes.

La CGT demande à étudier la possibilité d'accès aux maisons de service non occupées pour les agents, **pour accéder à des toilettes dans des conditions d'utilisation et d'hygiène satisfaisantes et dignes.**

Ceci permettrait également d'ouvrir des lieux adaptés, avec des points d'eau, lieux de restauration, abris, et boissons fraîches pour les périodes de fortes chaleurs et canicule comme nous en avons déjà connues, et ne manquerons pas de subir à nouveau.

Notre patrimoine immobilier est riche, il a plus que jamais sa fonction aux bords de nos voies d'eau, mobilisons-le à hauteur de nos besoins, ne le laissons pas se dégrader.

Concernant les chiffres sur l'accidentalité, la CGT alerte sur la dernière affiche « la sécurité c'est l'affaire de tous » qui annonce une baisse de **-200% d'accidents de travail par rapport à 2025**, alors que ne sont comparés que les chiffres sur les deux premiers mois de l'année 2025 et 2026.

La CGT rappelle que les accidents à la DTNE sont en hausse constante. Il y a plus d'accidents en 2025 qu'en 2024, avec pourtant moins de personnels.

**La vigilance est et l'attention de chacun et ne doit pas se relâcher
au profit d'un élément de communication.**

Prévention toujours, il est question de rattacher les conseillers de prévention au SG. La CGT apprend avec un grand étonnement qu'il y a un conseiller de prévention et un chargé de mission prévention sécurité en charge du pilotage de l'unité. **Ce n'est pas l'organisation actuelle, et cela n'a jamais été le cas.**

Pourquoi la direction désigne dans la l'organisation actuelle une hiérarchie entre les conseillers de prévention ?

Le rattachement au SG implique davantage de réunions, c'est l'un des arguments de la direction, et donc impliquera moins de terrain. Or nous savons bien, tous ici, que **la présence des conseillers de prévention au plus proche des agents, des situations de travail à risques, en contact direct avec les assistants de prévention d'itinéraire est une condition vitale à l'animation de la prévention**, à des prises de décisions adaptées aux préoccupations et risques quotidiens des agents dans leur métier.

Pour la CGT il est à craindre une perte de réactivité et une déconnexion quant aux situations d'exploitation et de maintenance évoquées quotidiennement avec les agents du SEMEH.

La filière prévention doit être renforcée en effectif, et non pas subir une organisation qui affaiblira sa capacité à réagir, qui plus est dans la période où les restructurations se succèdent en cascade.

Concernant les risques psychosociaux, la CGT demande des précisions sur les conditions de signalement des alertes.

- Comment une alerte RPS est-elle identifiée, remontée ?
- Quels sont les outils en place ?
- A qui ?
- Dans quels délais sont-elles traitées ?
- Quelles suites données ?
- Quel suivi ?
- Quelles actions mises en œuvre individuellement ?

Il est urgent de définir un protocole de signalement et de suivi des RPS, accessible et clair, il en va de la santé des agents.

***Merci,
Les représentants CGT.***